

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la
Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice
et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

7 JUIN 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 7 JUIN 2022 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

1.19 Question de M. Martin Casier, intitulée «Rapport d'évaluation de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES)»

M. Martin Casier (PS). – Madame la ministre, après neuf mois de travail, le rapport d'évaluation de l'AEQES, effectué par l'ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*) a été publié. Il se base en grande partie sur une autoévaluation de l'AEQES ainsi que sur une évaluation d'un comité externe désigné par l'ENQA. L'évaluation a porté essentiellement sur des évaluations programmatiques, initiales et continues, ainsi que sur une phase pilote des évaluations institutionnelles. L'objectif du rapport est d'analyser le degré de conformité de l'AEQES avec les *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area* (ESG).

En conclusion du rapport, l'ENQA adresse globalement une bonne note à l'AEQES en reconnaissant son expertise. Nous pouvons nous en réjouir, c'est une bonne nouvelle pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, différentes remarques sont adressées, notamment afin d'améliorer son fonctionnement interne, et de plus impliquer les étudiants dans les processus d'évaluation. Plus particulièrement, le comité recommande à l'AEQES d'engager un processus d'évaluation sur l'efficacité de ses systèmes de gouvernance en s'appuyant sur une aide extérieure.

Madame la Ministre, le rapport mentionne une réunion entre votre cabinet et le comité d'évaluation. Nous en déduisons que vous avez pris connaissance de ce rapport. Quelles seront les mesures prises afin de renforcer l'évaluation interne de l'AEQES? Par ailleurs, des discussions sont-elles en cours afin d'essayer de plus inclure les étudiants dans les évaluations des programmes? Il s'agissait des deux points soulignés par cette évaluation.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai effectivement pu prendre connaissance du rapport de l'ENQA. Dans celui-ci, son comité des experts et son conseil d'administration constatent que l'AEQES est en totale conformité avec l'ensemble des références et lignes directrices de l'ESG. La seule exception est celle d'une référence qui n'est qu'en conformité substantielle, et sur laquelle je reviendrais dans un instant.

Sur cette base, l'ENQA a décidé de reconduire le statut de membre de plein droit de l'AEQES en son sein. Je me réjouis de l'évaluation positive de notre agence de qualité, dont le travail se reflète sur l'excellence de l'ensemble de nos programmes d'enseignement supérieur. Je profite de cette occasion pour féliciter l'équipe de l'AEQES et toutes les parties prenantes à ce rapport. L'AEQES est en train de procéder à son impression et a prévu de l'envoyer prochainement par courrier postal aux parlementaires.

L'ESG ayant reçu une conformité substantielle, son analyse concerne l'instauration d'un processus d'assurance de qualité interne servant à définir, rassurer et à améliorer la qualité et l'intégrité des activités des organes de gouvernance: le bureau, le comité de gestion, les commissions et groupes de travail. Sur la base d'entretiens, le comité pointe que l'efficacité du système de gouvernance actuel suscite des avis tranchés et divergents. Il est important qu'un organe de près de vingt ans puisse consacrer du temps à l'évaluation de ses pratiques et de l'efficacité de ses organes de gouvernance.

Dans la perspective de permettre un audit du fonctionnement de l'efficacité et de l'efficience de la gouvernance interne, l'AEQES effectue des démarches avec mon cabinet. Le cas échant, l'agence pourra bénéficier de l'accord-cadre d'assistance et de conseils de l'audit. Celui-ci sera initié par le Service général de l'audit du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'en viens à la participation des étudiants, l'AEQES inclut déjà les étudiants à différents niveaux de sa gouvernance et de ses activités d'évaluation, ce qui a d'ailleurs été salué par les experts dans le rapport. Depuis sa création, les étudiants siègent à son comité de gestion où ils occupent 12,5 % des sièges, soit trois mandats sur les 24. Cette représentation est fixée décrétalement. À ce titre, ils sont invités à participer aux séances plénières et aux réunions des groupes de travail chargés d'instruire différents dossiers stratégiques et méthodologiques.

Par ailleurs, chaque comité d'évaluation, pour tout type d'évaluation, a une programmation initiale, continue et institutionnelle qui intègre un expert étudiant. Ce dernier s'exprime au même titre que les autres experts au sein du comité. Cependant, l'AEQES, tout comme les experts mandatés par l'ENQA, tire le constat qu'une plus grande implication des étudiants dans les processus qualité reste possible. C'est la raison pour laquelle l'agence a décidé d'intensifier sa communication aux étudiants, notamment par l'organisation d'un événement annuel depuis 2021, conçu pour inciter les étudiants à s'engager dans les processus de qualité interne et externe. D'autres actions de sensibilisation sont à l'étude, notamment le développement des réseaux sociaux de l'agence et des actions de communication ciblées.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, le soutien apporté pour l'audit interne est une bonne idée. Même si nous le disions tous les deux d'entrée de jeu, nous pouvons nous réjouir de ce rapport d'évaluation. Il démontre que l'AEQES travaille bien et est un véritable acteur. L'audit interne est toujours une bonne pratique, surtout quand elle est pointée dans ce cadre-ci. Il me semble que c'est une bonne réponse. En ce qui concerne la représentation étudiante, il est vrai que lorsque j'étais moi-même représentant étudiant, l'AEQES n'était probablement pas ma plus grande priorité. En effet, nous avons déjà des charges de représentation très lourdes. Il est nécessaire que l'AEQES se montre non seulement ouverte et accessible, mais également proactive afin de démontrer son intérêt.

Vous citez l'exemple d'un événement. Je pense qu'il s'agit probablement d'une bonne piste, mais il en existe également d'autres. Je le répète, il ne suffit pas simplement d'être ouvert, mais de réussir à attirer l'attention des étudiants et des représentants. Cet événement, c'est tout de même une première piste. Nous verrons quels effets bénéfiques celui-ci peut amener.

1.20 Question de M. Martin Casier, intitulée «Suivi du décret du 3 mai 2018 visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (open access)»

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, en réponse à une de mes précédentes questions, vous m'avez annoncé que le rapport du groupe de travail qui s'était penché sur le décret du 3 mai 2018 visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (*open access*) vous était parvenu, que votre équipe était en train d'analyser les recommandations et que vous deviez proposer des actions concrètes au gouvernement. Étant donné l'inscription du suivi dudit décret à l'ordre du jour de la séance du 2 juin du gouvernement, je me permets de revenir vers vous sur le sujet.

Madame la Ministre, sur la base du rapport qui vous a été remis, quelles recommandations proposez-vous afin d'améliorer et approfondir l'*open access*? Cela nous permettra de faire le lien parfait avec les auditions qui ont eu lieu tout à l'heure.

Au-delà de l'évaluation prévue par le décret, sur la base du rapport d'évaluation de la recherche dans un contexte de science ouverte et d'égalité de genre, votre cabinet mène-t-il des réflexions afin d'intensifier la culture de l'*open science* au sein de nos établissements? Je pense par exemple à une sensibilisation des acteurs concernés aux bienfaits de l'*open science* que nous avons abordée aujourd'hui avec M. Van Holsbeeck ou encore à l'introduction de critères relatifs à l'*open science* lors des évaluations par les jurys.

Il faut trouver un équilibre entre le respect de l'indépendance des jurys et la diversité entre les différentes filières, ce qui implique de ne pas imposer de solution globale, mais en même temps de trouver ces incitants institutionnels sur lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles a peut-être des lignes directrices à transmettre à nos institutions. On pourrait également voir dans quelle mesure l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) pourrait elle-même fixer un certain nombre de lignes directrices à proposer aux institutions dans le cadre de leur procédure d'évaluation et d'engagement des chercheurs.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le groupe de travail composé des membres des établissements d'enseignement supérieur experts en la matière, auxquels étaient associés l'administration de